



Communiqué de presse

Mamoudzou, le 17 juin 2015

## Rapport annuel 2014

**L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) de Mayotte publie ce jour à 12 heures l'édition 2015 de son rapport annuel qui présente l'évolution de la situation économique, financière, environnementale et sociale du département en 2014.**

Le rapport annuel de l'IEDOM 2014 se compose, comme les années précédentes, de quatre chapitres élaborés avec le concours des partenaires publics et privés de l'île et enrichis par les informations monétaires et financières produites par l'Institut.

Le premier chapitre présente les caractéristiques structurelles de Mayotte (géographie, histoire et cadre institutionnel). Le deuxième propose un panorama de l'économie mahoraise grâce aux dernières tendances des principaux indicateurs démographique et économique, complété par les politiques et finances publiques. Le troisième chapitre dévoile la situation actualisée des différents secteurs d'activité. Enfin, le dernier expose la structure et les conditions d'exercice de l'activité bancaire ainsi que les principales évolutions monétaire, fiduciaire et financière de la place. Ils sont précédés par un avant-propos, signé par le Directeur de l'IEDOM de Mayotte, et d'une synthèse de la situation économique conjoncturelle qui inclut des perspectives pour l'année 2015. Enfin, le rapport détaille en annexes les principales données statistiques économiques, monétaires et financières utilisées.

L'année 2014 aura principalement été marquée à Mayotte par son accession au statut de Région ultrapériphérique (RUP) et par l'entrée en vigueur de la fiscalité de droit commun, dont l'octroi de mer, intervenues le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces changements institutionnels et structurels ont déstabilisé les acteurs économiques, qui éprouvent des difficultés à s'adapter aux nouvelles règles, comme en témoigne l'évolution irrégulière du climat des affaires tout au long de l'année. Néanmoins, ils constituent une opportunité historique pour le développement de Mayotte qui se situe entre espoirs, défis et inquiétudes.

Les espoirs sont nourris par l'accès aux fonds structurels européens et par l'exécution d'un nouveau Contrat de projet État-région (CPER) qui vont maintenir, sur la période 2014-2020, un niveau important de transferts publics susceptible d'alimenter les deux moteurs de la croissance mahoraise (commande publique et consommation finale) et ainsi accélérer la mise à niveau des infrastructures existantes et amplifier la politique de développement durable de Mayotte.

Les défis sont constitués par la définition puis la mise en œuvre de projets pertinents, intégrés, éligibles aux subsides européens et réalisés au bénéfice réel de la population. Toutefois, la réussite de cette entreprise n'est pas sans conditions préalables. La première d'entre elles réside dans le redressement financier des collectivités locales qui devront porter la plupart des projets. La deuxième requiert de privilégier l'investissement productif et la commande publique aux mesures en soutien de la consommation pour développer la compétitivité économique, les emplois productifs et réduire les inégalités sociales. Enfin, la troisième consiste en un effort inédit pour l'éducation et la formation professionnelle d'une main-d'œuvre, toujours plus nombreuse à entrer sur un marché du travail aux potentialités limitées, et dont une grande partie devra s'exporter.

Les inquiétudes sont entretenues par les interrogations sur les délais qui seront nécessaires aux acteurs économiques publics et privés pour s'adapter à ces changements et recouvrer une visibilité certaine, notamment sur le niveau et les modalités de la commande publique, et sur les capacités réelles de pilotage et de maîtrise d'ouvrage technique et financière des projets. L'année 2015 serait alors celle de la poursuite des ajustements pour amorcer un cycle économique vertueux à partir des années 2016-2017.

***Les publications de l'IEDOM sont accessibles gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)***

Contact presse : Y. MAYET, Tél : 02 69 61 05 05, [yves.mayet@iedom-mayotte.fr](mailto:yves.mayet@iedom-mayotte.fr)